
Arrondissement d'EPERNAY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 03 MARS 2020 A 18H30**

**Commune de
MAREUIL LE PORT**

L'an deux mille vingt, le 03 mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier VEAUX, Maire.

Date de convocation : 25 février 2020

Etaient présents (es) :

Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Francis GRANZAMY, Céline MEUNIER, Stéphanie JOBERT, Daniel GAGNEUR, Dominique HARLIN, Pascal JOBERT, Cédric MATHELIN, Murielle POTEI, Marie-Line GELARD et Florine TOUPET.

Absents ayant donné pouvoir :

Sabine THIBAUD à Cédric MATHELIN

Absents excusés :

Tony CANOT et Marie-Laure SIMONNET.

Secrétaire de séance : Stéphanie JOBERT

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 13

DEL 2020.03/014 : Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Sur le rapport de l'Autorité territoriale ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le Conseil Municipal DECIDE :**

Art.1 : Un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35/35ème est créé à compter du 1^{er} avril 2020,

Art.2 : L'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relève du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Art.3 : Le titulaire du présent emploi pourra être amené, sur demande du Maire ou du Président, à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires,

Art. 4 : A compter du 1^{er} avril 2020, le tableau des effectifs de la collectivité est modifié de la manière suivante :

Filière : technique

Cadre d'emplois : adjoint technique territorial

Grade : adjoint technique principal 2^{ème} classe : - ancien effectif : 1 (zéro)

- nouvel effectif : 2 (un)

Art. 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

DEL 2020.03/015 : Acompte Entente Sportive de Mareuil le Port

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande d'acompte sur la subvention 2020 de l'Entente Sportive de Mareuil le Port,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de verser un acompte de 3 000 € sur la subvention versée à l'Association Entente Sportive de Mareuil le Port, avant le vote du budget primitif 2020.

DEL 2020.03/016 : Travaux de réfection de plâtre et des peintures Espace 2000

Monsieur le Maire présente aux membres présents le devis de l'entreprise COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS (Groupe SIONNEAU) relatif aux travaux de réfection de plâtre et des peintures de l'Espace 2000 dont le montant s'élève à 4 646.75 € HT soit 5 576.10 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter le devis de l'entreprise COMPAGNONS PEINTRES SPARNACIENS (Groupe SIONNEAU) relatif aux travaux de réfection de plâtre et des peintures de l'Espace 2000 dont le montant s'élève à 5 576.10 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2020.03/017 : Création d'un emploi de saisonnier d'adjoint technique à temps complet

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.2°,
Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **le conseil municipal DECIDE** :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique territorial, échelle C1, échelon 1, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période allant du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020.
Cet agent assurera les fonctions d'Adjoint technique territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème}.
- L'agent recruté sur cet emploi à temps complet pourra être amené, sur demande du Maire à effectuer exceptionnellement des heures supplémentaires,
L'agent recruté en qualité de non titulaire aura pour fonctions : les missions d'adjoint technique,
- L'agent recruté en qualité de non titulaire sera rémunéré sur la base de l'échelle C1 échelon 1,
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget, chapitre 012.

DEL 2020.03/018 : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la structure petite enfance « Grain de sel »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse signé entre les communes de MAREUIL-LE-PORT, TROISSY et la CAF pour la structure petite enfance « Grain de sel » gérée par l'ADMR en

partenariat avec les communes de Mareuil le Port et Troissy, est arrivé à échéance et qu'il convient de le renouveler.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Accepte le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse signé entre les communes de Mareuil le port, Troissy et la CAF pour la structure petite enfance « Grain de sel »,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DEL 2020.03/019 : Structure petite enfance « grain de sel » - acompte subvention 2020 et solde 2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de verser un acompte de 30 000 € sur la subvention 2020 à la structure petite enfance « Grain de sel ».

Il précise également que le solde de la subvention 2019 peut être versé soit la somme de 4 053.25 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Accepte de verser un acompte de 30 000 € sur la subvention 2020 à la structure petite enfance « Grain de sel »,
- Accepte de verser le solde de la subvention 2019 soit 4 053.25 € à la dite structure,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses :

- Droits de préemption : pas de remarque
Parcelle AI 25, avenue Hubert Pierson.

Tour de table :

Olivier VEAUX :

- Remerciement au Conseil Municipal du travail réalisé ensemble durant ces 6 années et de la confiance accordée tout au long de ce mandat.

Patrick JAGER :

- Les travaux d'aménagement de la rue de l'Île d'Amour sont prévus au budget 2020.

Chaque membre du Conseil Municipal remercie toute l'équipe pour le travail réalisé et la qualité des échanges et débats.

Fin de la séance à 19 h 25